



# LIVRET D'ACCUEIL



RÉSIDENCE DIANE BENVENUTI

# Sommaire

<b>1. La Fondation de Rothschild</b>	<b>4</b>
1.1 Quelques dates importantes	4
1.2 Historique de la Fondation	5
1.3 Présentation de l'organisme gestionnaire	5
1.4 Les missions du Siège s'articulent autour de 3 axes majeurs	5
<b>2. Présentation de l'EHPAD Diane Benvenuti</b>	<b>6</b>
2.1 Présentation de l'établissement	6
2.2 Des professionnels à votre service	8
<b>3. Votre admission</b>	<b>9</b>
<b>5. Un service hôtelier de qualité</b>	<b>11</b>
<b>6. Une restauration à votre goût</b>	<b>12</b>
<b>7. Vie sociale</b>	<b>13</b>
<b>8. L'expression des usagers</b>	<b>14</b>
<b>9. Vos droits</b>	<b>14</b>
<b>10. Votre sécurité</b>	<b>16</b>
<b>11. Charte des droits et libertés de la personne accueillie</b>	<b>17</b>
<b>12. Charte des droits et libertés de la personne âgée</b>	<b>18</b>
<b>13. A proximité de</b>	<b>19</b>
Montreuil ville animée par son marché aux puces, ses brocantes et ses marchés traditionnels	20
<b>14 . Plan d'accès – Environnement</b>	<b>20</b>

Madame, Monsieur,

Toute mon équipe et moi-même sommes heureux de vous accueillir à la résidence Diane Benvenuti de la Fondation de ROTHSCHILD.

Notre objectif est de vous assurer qualité et sécurité des soins.

Pendant votre séjour l'équipe pluridisciplinaire médicale, soignante, logistique, technique et administrative met tout en œuvre pour réaliser votre projet de vie personnalisé tout en intégrant les nécessités de la vie en collectivité.

Ce livret d'accueil vous est remis dès votre arrivée afin de vous fournir l'essentiel des informations générales et pratiques propres à la résidence Diane Benvenuti de Montreuil et de répondre aux questions que vous et vos proches êtes en droit de vous poser.

Toute l'équipe de l'établissement et moi-même vous souhaitons la bienvenue et un excellent séjour parmi nous.

La Direction

# 1. La Fondation de Rothschild

## 1.1 Quelques dates importantes

La Fondation de Rothschild est l'exemple, sans doute unique, d'un ensemble de structures sanitaires, médico-sociales et sociales créés et gérés par la même famille depuis 1852.

**1852** : création de la Maison de Retraite et de gériatrie qui accueille 510 résidents répartis dans 4 pavillons.

**1874** : Ouverture d'un orphelinat rue Lamblardie pouvant accueillir 200 pensionnaires.

Le Conseil d'État consacre la réunion de l'hôpital, d'un hospice mitoyen et de l'orphelinat, sous la dénomination de «**Fondation de ROTHSCHILD**», reconnue d'Utilité Publique par décret du 8 avril 1886.

En **1914** un hôpital de 340 lits est inauguré par le Baron Edmond de ROTHSCHILD rue Santerre à proximité de l'hospice et de l'orphelinat. Cet Hôpital est intégré à la Fondation de ROTHSCHILD en 1923.

En **1954**, l'hôpital ROTHSCHILD de la rue Santerre est cédé pour un franc symbolique à l'Assistance Publique de Paris.

En **1960**, sous la présidence de Guy de ROTHSCHILD, la Fondation crée dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris un centre psychiatrique spécialisé pour enfants sous la direction du Professeur LEOVICI.

Une unité de soins à domicile pour les tous jeunes enfants en souffrance psychique, s'y ajoute en **1975**, dirigée par le Docteur Myriam DAVID.

En **1982** le Foyer Logement est reconstruit rue Lamblardie à (75012) Paris. Le nouveau pavillon de la Guette (120 lits) pour femmes âgées invalides est inauguré la même année.

En **1985** : commencement de la rénovation de la Maison de Retraite et de Gériatrie par le pavillon RINA, suivi du pavillon GUILA en 1992, du pavillon DITZA en 1996 et enfin du pavillon MALKA avant le forum en 2003.

En novembre **2001** : ouverture d'une Unité de Soins de Suite de 20 lits qui passe progressivement à 60 lits. Cette unité accueille des patients extérieurs en majorité.

En **2007**, l'USS est reconnue Service de Soins de Suite et de Réadaptation à orientation gériatrique.

En décembre **2003**, à Meaux, est créée une maison d'accueil spécialisée Myriam et Mendel Meppen, pour autistes adultes.

En **2006**, un lieu d'accueil mères-bébés ouvre ses portes en avril dans le XIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, tandis qu'un EHPAD accueille 80 résidents à Montreuil en fin d'année.

En **2009** ouverture du nouvel accueil de soins de suite à Chantilly avec l'intégration du centre de réadaptation qui accueille 70 lits.

Après l'intégration en **2012** de deux établissements situés à Chevilly-Larue, un EHPAD de 74 lits et 5 places de jours et un Centre d'Observation et de Rééducation de 89 places. La Fondation représente une capacité de 1253 lits et places et emploie plus de 1000 salariés.

Monsieur **Eric de Rothschild** assure la présidence de son conseil d'administration depuis **1982**.

## **1.2 Historique de la Fondation**

La Fondation de Rothschild est née il y a plus de 160 ans de la volonté de conjuguer une solidarité communautaire au profit des plus défavorisés avec celle d'une innovation sociale dans la prise en charge des personnes en détresse. Institution privée à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, ses statuts actuels ont été approuvés par un décret du 30 décembre 2009 du Ministre de l'Intérieur. Sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration de 9 membres composés de trois descendants des fondateurs et de six personnalités qualifiées.

La Fondation a pour but « d'agit sans discrimination en faveur personnes à tous les âges de la vie ayant besoin d'une prise en charge dans une structure sociale, médico-sociale ou sanitaire », aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts.

Riche d'une histoire déjà ancienne marquée par la solidarité envers les personnes fragiles et la recherche constante de l'innovation dans tous les domaines cette institution dynamique inscrit ses missions dans le cadre des évolutions régulières du secteur sanitaire, social et médico-social Son action conjugue le souci de la qualité de la prestation et de la satisfaction des patients et résidents, avec rigueur de gestion et préoccupation de la qualité de vie au travail de ses salariés. Reconnue comme un acteur majeur, souvent pionnière, elle poursuit depuis son origine une démarche active et prospective de développement, y compris (par le passé) dans le secteur sanitaire avec la création en 1905 de l'hôpital Rothschild (cédé à l'AP-HP en 1951) puis par la création de nouveaux services, voire d'établissements.

## **1.3 Présentation de l'organisme gestionnaire**

Conformément à l'article R 314-88 du code de l'action sociale et des familles, la Direction générale assure les fonctions régaliennes par délégation du Conseil d'Administration et encadre un siège social assurant un rôle de management de contrôle et de coordination, de conseil, d'expertise et d'appui auprès des différents établissements de la Fondation.

Le Comité de Direction du siège regroupe à la fois des compétences techniques (ressources humaines, finances, informatique, immobilier) et opérationnelles (politique médicale, pilotage d'établissement, démarche qualité, communication...) sous l'autorité d'une direction générale.

## **1.4 Les missions du Siège s'articulent autour de 3 axes majeurs**

L'accompagnement des établissements: Le Siège assure une mission de contrôle et d'accompagnement des établissements, que ce soit dans l'élaboration de dossiers complexes ou en cas de difficultés rencontrés dans les directions d'établissement.

Les missions d'expertise: Le personnel du Siège apporte ses compétences d'expertise aux établissements dans les domaines technique, informatique, administratif et financier ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, la gestion des risques et la démarche qualité.

Le développement: Sur l'impulsion de la Direction générale, une démarche active de développement a été engagée en 2011. La Fondation de Rothschild se positionne à la fois sur les réponses aux appels à projet et sur la participation à des opérations de reprises.

## 2. Présentation de l'EHPAD Diane Benvenuti

### 2.1 Présentation de l'établissement

#### La situation géographique

La résidence Diane Benvenuti a ouvert ses portes le 3 janvier 2007. Elle est située à Montreuil sous bois (93100), en centre ville. Elle est accessible par le métro.

L'établissement est mitoyen du jardin public Denise Buisson, un accès particulier est en cours de création par la ville et devrait permettre aux résidents de profiter du jardin. Le pavillon intégré au jardin a été réhabilité par la Ville de Montreuil et transformé en maison des artistes et salle d'exposition qui ont ouvert leurs portes fin septembre 2013.

La résidence Diane Benvenuti est située dans le territoire de santé 931 Montreuil / Vincennes qui regroupe des villes de Seine-Saint-Denis (93) et du Val de Marne (94) : Bagnolet, Fontenay-sous-Bois, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Mandé, Vincennes.



#### La capacité d'accueil

La Résidence Diane-Benvenuti est un EHPAD de **80 lits + 1 lit d'accueil temporaire**, dont l'ouverture date de 2007. Cet établissement a été doté d'un **PASA de 14 places** courant 2011.

La mission de l'Etablissement est d'accueillir des résidents de plus de 60 ans dépendants et de leur assurer un accompagnement adapté à leurs besoins en matière de qualité de vie, de bien-être et de santé.

#### La Résidence est répartie sur 3 niveaux :

##### Le rez-de-chaussée comprend :

- l'accueil,
- les bureaux administratifs,
- la pharmacie,
- le PASA,
- Un restaurant,
- la cuisine,
- un grand salon,
- une salle de réunion,
- le jardin du PASA.

##### Le 1<sup>er</sup> étage comprend :

- une unité d'hébergement de 27 places,
- Un poste de soins
- un salon d'étage,
- une salle à manger d'étage,
- .

##### Le 2<sup>ème</sup> étage comprend :

- une unité d'hébergement de 27 places,
- un salon d'étage,
- une salle à manger d'étage,
- Un poste de soins

##### Le 3<sup>ème</sup> étage comprend :

- une unité d'hébergement de 27 places,
- un salon d'étage,
- une salle à manger d'étage,

Les trois étages sont reliés par deux ascenseurs.

## Le statut de l'EHPAD

L'EHPAD « Résidence Diane Benvenuti » est un établissement privé à but non lucratif permettant de recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

En matière de sécurité incendie, elle relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public.

L'établissement a envoyé sa convention tripartite en 2012 à l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et la Direction des Services aux personnes âgées et aux Personnes handicapées de la Seine Saint Denis.

Cette convention comporte 4 objectifs généraux :

- La démarche de maintien et d'amélioration de la qualité en conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne âgée en garantissant à toute personne âgée dépendante accueillie, les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins.
- La qualité de la prise en charge clairement définie dans le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour, dans le respect des règles déontologiques et éthiques.
- La satisfaction des résidents et de leur famille par rapport à l'habitat, à la restauration, à la sécurité, au bien être et à la qualité d'ensemble de la vie sociale.
- Les actions menées pour aider la personne âgée à conserver un degré maximal d'autonomie sociale, physique ou psychique dans le respect des droits et de ses attentes.

## La population accueillie

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

## L'équipement

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance des personnes, la structure est dotée d'équipements spécifiques privilégiant le confort des usagers :

- Fauteuils de repos gériatriques,
- Chaises de douche,
- Lève personnes, verticalisateurs,
- Chaise de pesée, plateforme de pesée,
- Matelas anti-escarre
- Glisse-draps pour la mobilisation des personnes au lit
- Appareil à aérosol,
- Appareil à aspiration trachéo-bronchique



## 2.2 Des professionnels à votre service



### L'équipe de direction qui se réunit

régulièrement, garantit la qualité de la prise en charge et la sécurité de fonctionnement. Elle assure le suivi des objectifs du projet d'établissement, de la convention tripartite et des divers plans d'actions mis en œuvre pour améliorer la prise en charge du résident et son organisation. L'équipe de direction comprend, un Directeur, le médecin coordonnateur, l'infirmière coordonatrice, le cadre hôtelier et la psychologue.



### L'équipe médicale et soignante

Le résident conserve, lors de son séjour, le libre choix de son médecin traitant.

**Le médecin coordonnateur** n'est pas le médecin traitant. Il apporte ses compétences gériatriques au niveau des résidents de l'EHPAD avec pour objectif la qualité de la prise en charge. Le médecin coordonnateur est présent à mi-temps sur l'établissement.

**Une infirmière coordinatrice** organise l'accompagnement et la formation des équipes soignantes. Elle s'inscrit dans l'équipe d'encadrement de l'établissement et constitue un rouage essentiel et central dans l'organisation du « prendre soin » des personnes âgées accueillies.

**La psychologue**, essentielle pour la vie de la personne âgée en institution, aide le résident à s'adapter à sa nouvelle vie. Elle reçoit sur rendez-vous les résidents et les familles.

**Les infirmiers(ères)** réalisent les soins infirmiers requis par votre état de santé.

**Les aides soignants(es)** assurent les soins d'hygiène et de confort sous la responsabilité et le contrôle des infirmiers(ères). Les produits d'incontinence sont pris en charge par l'établissement.

**Les auxiliaires de vie sociale** contribuent à rendre votre séjour agréable grâce à des activités de nursing et d'accompagnement.



### L'équipe paramédicale

**Le psychomotricien** oriente son intervention vers l'amélioration ou l'entretien des capacités fonctionnelles du résident.

**La kinésithérapie** : la résidence a signé une convention avec des kinésithérapeutes libéraux qui interviennent dans l'établissement et participent à la tenue du dossier de soins du résident.

**Des orthophonistes** libéraux assurent la rééducation, sur prescription médicale. Les résidents gardent le libre choix de leur praticien.

**Un pédicure podologue** libéral intervient au sein de l'établissement. Le résident garde le choix de son prestataire.



### Les autres professionnels

**Le cadre hôtelier**, responsable de la sécurité et de la logistique manage l'équipe d'agents hôteliers, d'agents de restauration, de la lingère, de l'agent technique et l'équipe de veilleurs nuit.

**Les personnels de cuisine** participent à la préparation et à la distribution des repas.

**Les agents hôteliers** assurent la propreté des chambres et des parties communes.

**Un animateur** vous propose un programme d'activités.

**Les services administratifs** participent au bon fonctionnement de l'établissement (Accueil/Admission, Secrétaire comptable).

**Chaque personnel est identifié sur sa tenue par son nom, prénom et sa fonction.**

### 3. Votre admission

#### Conditions d'admission

La décision d'admission est prononcée par le Directeur, après la visite de pré-admission et l'avis médical du médecin coordonnateur.

Toute personne souhaitant son admission à l'EHPAD Diane Benvenuti peut se procurer un dossier unique d'admission en s'adressant à l'accueil de la Résidence. Ce dossier comporte un volet médical qui doit être renseigné par le médecin traitant du postulant et un volet administratif, à remplir par le résident ou son représentant légal. Des informations sont également données à propos de la désignation d'une personne de confiance et de l'élaboration des directives anticipées.

#### Pour le dossier administratif

Le dossier administratif d'admission est composé du contrat de séjour signé, du règlement de fonctionnement signé et des pièces complémentaires suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité et du livret de famille,
- Attestation et carte vitale/carte mutuelle,
- Justificatifs de toutes les ressources - bordereaux des caisses de retraite,
- Photocopie de l'avis d'imposition,
- Relevé d'identité bancaire/postal,
- 3 photos.
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile

Le personnel de l'accueil/ admission se tient à la disposition des résidents pour toute explication concernant le contrat de séjour.

#### Accueil

Un temps d'accueil est organisé, pour faire connaissance avec le résident, et ainsi offrir un moment d'échange convivial et apaisant. Un référent est nommé. Il est l'interlocuteur privilégié du résident et de ses proches.

#### Résiliation

Le résident qui souhaiterait quitter définitivement l'établissement doit prévenir, par écrit la direction un mois avant le jour de sortie.

Le Directeur peut résilier le contrat de séjour conformément à son article 7 et la chambre doit être libérée dans un délai maximum de trente jours.

#### Coût du séjour

Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés par la Direction des Services aux Personnes Agées et aux Personnes Handicapées du Conseil Général de Seine-Saint-Denis. Les tarifs sont consultables aux admissions.

**Le tarif hébergement** couvre le logement, les repas, l'entretien du linge et l'aide à l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne. Il est à la charge du résident (ou de sa famille) ou de l'aide sociale.

**Le tarif dépendance** couvre les charges inhérentes à la perte d'autonomie. Il est variable suivant le niveau d'autonomie évalué par l'équipe médicale et soignante à l'aide de la grille AGGIR :

- Autonome (GIR 5 à 6)
- Peu autonome (GIR 3 à 4)
- Dépendant (GIR 1 à 2).

En fonction de sa dépendance et de son niveau de ressources, le résident pourra bénéficier de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.). L'allocation permet de couvrir le coût du tarif dépendance, déduction faite du ticket modérateur restant à la charge du résident et correspondant au montant du tarif GIR 5/6.

## 4. Votre séjour

### **Le projet de vie personnalisé**

La Résidence Diane Benvenuti, comme tous les EHPAD, est avant tout un lieu de vie où les professionnels privilégient « le prendre soin » tout en accompagnant le résident dans son projet de vie personnalisé.

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, la Résidence Diane Benvenuti donne la possibilité à toute personne âgée de participer à son projet de vie personnalisé. Ainsi les habitudes de vie du résident sont prises en compte pour définir des objectifs et des actions pour un accompagnement adapté.

Il s'agit là d'une démarche dynamique, qui nécessite une co-construction entre le résident et/ou sa famille et l'équipe professionnelle.



Ce projet est contractualisé sous forme d'une annexe au contrat de séjour, et a démarré en 2013.

### **Le projet de soins**

Dans un esprit constant d'amélioration de la qualité et d'optimisation des soins, les professionnels de l'établissement élaborent un projet de soins personnalisé, en fonction de l'identification des besoins des résidents, de leurs pathologies.

Le projet de soins intègre des références de bonnes pratiques du soin gériatrique et est élaboré sur des principes de démarche participative sous la coordination du médecin gériatre.

### **La prise en charge au PASA**

**(Pôle d'Activités et de Soins Adaptés)**

Le PASA accueille en journée, de 9h à 17h, du lundi au vendredi, les résidents atteints de maladies neuro-dégénératives du type Alzheimer ou apparentées. Ces résidents bénéficient d'un accompagnement spécifique au moyen d'ateliers thérapeutiques au sein d'un environnement architectural adapté et rassurant. Il comprend une cuisine thérapeutique et est ouvert sur un jardin extérieur agrémenté de plantes aromatiques et de jardinières de fleurs.

### **L'accompagnement de fin de vie**

Un accompagnement de fin de vie est assuré dans la dignité et le respect des convictions du résident.

La résidence Diane Benvenuti, sur prescription médicale, fait appel à des professionnels de l'association Océane, spécialement formés aux soins palliatifs pour accompagner les résidents et aider les professionnels en poste.

A cette occasion, les horaires de visite restent libres et la famille a la possibilité de veiller son parent à son chevet.



## 5. Un service hôtelier de qualité

### Votre chambre

L'établissement dispose de trois chambres doubles et de 74 chambres individuelles, équipées d'une salle d'eau avec toilette, offrant un confort adapté.



Le mobilier, fourni par l'établissement, est composé de la manière suivante :

- Un lit médicalisé,
- Un chevet.
- Un bureau,
- Une chaise,
- Un fauteuil,
- A la demande, une table adaptable

Chaque chambre est également équipée de placards. Un système d'appel malade est à votre disposition à la tête du lit et dans la salle d'eau.

Le résident a la possibilité de personnaliser son environnement, en apportant dans la limite de la surface et de l'accessibilité de la chambre des mobiliers et objets personnels (fauteuil, commode,...). Un état des lieux est effectué lors de l'admission.

### Les services

**La télévision** : chaque chambre dispose d'une prise d'antenne de télévision.

**Le téléphone** : chaque chambre est équipée d'une prise téléphonique, reliée au standard de l'établissement. Une ligne est attribuée sur demande.

Le coût de ce service est facturé sur la base d'un abonnement mensuel et du coût des communications.

Les tarifs sont disponibles à l'accueil.

**Le linge** : Un trousseau sera exigé à l'entrée. Tous les vêtements seront identifiés par une étiquette thermocollante au nom de la résidence avec le nom et prénom du résident. La lingerie de l'EHPAD assure l'entretien de tout le linge personnel du résident. Toutefois, la famille si elle le souhaite, peut prendre en charge cette prestation, à ce moment-là, elle s'engage à assurer la globalité de l'entretien du linge résident.

Les vêtements nécessitant un nettoyage à sec sont à la charge du résident.

Le linge plat (draps, serviettes et gants de toilette) fourni par l'établissement est traité par un prestataire extérieur.

**Le courrier** : Le courrier est distribué chaque jour, sauf pendant le week-end. Le résident peut déposer son courrier à l'accueil, il sera relevé les jours ouvrés.

**Le coiffeur** : Une coiffeuse de ville propose ses services sur inscription auprès de l'accueil. Les tarifs y sont disponibles.

**L'entretien des espaces privés et communs** : nos équipes d'agents hôteliers veillent à assurer quotidiennement un bon état d'hygiène de la chambre et des espaces communs grâce à la technique reconnue du bio-nettoyage.

L'entretien courant des bâtiments est assuré par l'agent technique

Tout dysfonctionnement est à signaler auprès de l'accueil.

## 6. Une restauration à votre goût

### Les repas

La prestation restauration de l'établissement s'inscrit dans le respect de la cashrout.



Les repas sont servis aux horaires suivants :

- Petit-déjeuner de **7H30 à 8H30**
- Déjeuner : **12H30**
- Goûter : **16H**
- Dîner: **19H**

Une collation est prévue en soirée à la demande du résident.

La préparation des repas est confiée à un prestataire de service, la société MEDIREST. Les repas sont assemblés sur site, avec une attention particulière pour les régimes spécifiques, le goût et la présentation.



Le contact direct avec les cuisiniers et les agents de restauration, notamment au moment du service, facilite l'ajustement des goûts et besoins de chacun.

Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont respectés et pris en compte.

### La commission des menus

Une Commission des menus se réunit tous les trimestres pour évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée du chef cuisinier, d'une diététicienne et d'un responsable de MEDIREST, du cadre hôtelier, du personnel de cuisine et des représentants des résidents.



### Invitations à déjeuner ou à dîner

Les résidents ont la possibilité d'inviter des parents ou amis à déjeuner dans les salles à manger d'étage. Il est impératif de prévenir le service Accueil 72 h à l'avance.

Le prix des repas est disponible à l'accueil.



## 7. Vie sociale

### Les visites

Les horaires autorisés sont de 10h jusqu'à 22h. En dehors de cette plage, une dérogation est possible sur demande.

### Les absences

Dès lors que le résident souhaite s'absenter plus de 24 heures, il doit en informer l'infirmière coordinatrice ou l'infirmière de la Résidence. Toutefois, chaque résident peut s'absenter en signant ou en le faisant signer par sa famille. Si la personne âgée est dépendante, un avis médical est requis.

**Si l'absence est inférieure à 5 jours** le traitement médicamenteux est remis par l'établissement à l'accompagnateur.

**Si l'absence dépasse 5 jours** une ordonnance est établie pour la continuité des traitements.

### La caisse

L'argent du résident doit être déposé à la caisse de l'établissement. Un compte est alors ouvert à son nom. Les personnes bénéficiant de l'aide sociale peuvent retirer leur argent de poche (10 % des ressources) auprès des admissions du lundi au vendredi.

### Le culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions.

Néanmoins, l'établissement s'inscrit dans le respect du culte juif.

Un ministre du culte assure le kiddouch de manière hebdomadaire ainsi que les principales fêtes juives.

*Les pourboires sont formellement interdits au personnel de la résidence par la Convention Collective de l'Établissement ; les personnels qui les accepteraient feraient l'objet d'une sanction.*

### Le projet d'Animation

Pour permettre aux résidents de rester acteurs de leur vie et de profiter d'instantanés agréables, un programme d'activités et d'ateliers variés leur est proposé par l'animatrice en poste.

Les animations sont affichées dans tout l'établissement et le programme est envoyé aux familles par courriel toutes les semaines.

Les animations sont quotidiennes, à raison d'au moins deux activités par jour en semaine et d'une activité au moins un dimanche par mois.

L'animatrice élabore « le journal de la maisonnée » avec les résidents et reste attentive à leurs souhaits et attentes. La dynamique d'élaboration de ces projets et activités est impulsée par l'envie des résidents.

Des animations thématiques sont réalisées en lien avec les événements du calendrier et avec le concours d'intervenants extérieurs (musiciens, conteurs, activité physique,...).

Les anniversaires des résidents sont fêtés chaque dernier jeudi du mois. Des présents leur sont offerts pour cette occasion particulière.



## 8. L'expression des usagers

### ((( La satisfaction des usagers

L'établissement est soucieux du confort et du bien-être des résidents. A cette fin, les résidents peuvent formuler leurs éventuelles remarques sur la qualité de l'accueil, des soins et prestations proposés par l'établissement auprès de l'infirmière coordinatrice ou de la psychologue.

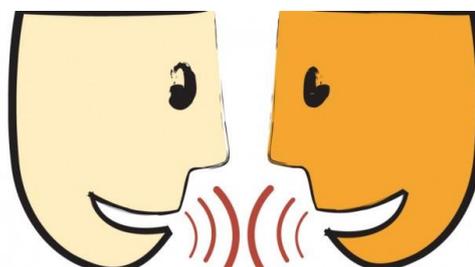
Le Directeur peut recevoir le résident ou sa famille sur rendez-vous.

Des enquêtes de satisfaction sur des thèmes spécifiques sont organisées chaque année. Les résultats sont présentés en CVS et affichés sur le panneau des familles.

### ((( Le conseil de la vie sociale

Des représentants des résidents et des représentants des familles sont élus par leurs pairs pour participer au Conseil de la Vie Sociale. Y siègent également un représentant du Conseil d'Administration et un représentant du personnel.

Cette instance qui se réunit au moins trois fois par an est un lieu privilégié d'informations et d'expressions.



## 9. Vos droits

### ((( Confidentialité

L'ensemble du personnel de la Résidence Diane Benvenuti est astreint au secret médical et à l'obligation de réserve. Toutes les informations concernant les résidents, quel que soit leur caractère, sont confidentielles.



Les règles en matière de secret professionnel interdisent de donner tout renseignement par téléphone.

### ((( « Personnes qualifiées »

Selon l'Article L311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, toute personne prise en charge par un établissement (ou sa famille ou son représentant légal) peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits en cas de litige, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'état et le Président du Conseil Général.

Les coordonnées de ces médiateurs externes ainsi que les modalités pour y recourir sont affichées sur le panneau réservé aux familles.

## Protection juridique des majeurs protégés

Dans le cas où une altération des facultés mentales ou corporelles met un résident dans l'impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts, des mesures de protection peuvent être mises en œuvre conformément à la législation.

Sur demande du chef d'établissement, du médecin coordonnateur ou d'un parent ou d'un proche du résident, le juge des tutelles peut décider la mise sous protection juridique d'un résident. Il existe différents types de protection (tutelle aux prestations sociales, sauvegarde de justice, curatelle et tutelle) qui permettent de répondre à chaque situation.

## Modalités d'accès au dossier administratif et médical

### **L'accès au dossier administratif**

Le dossier administratif est établi à l'entrée des résidents. Il peut être consulté sur place, sur demande à formuler auprès du Directeur de l'Établissement.

### **La communication du dossier médical**

Conformément au décret 2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels de la santé, chaque résident peut avoir accès à son dossier médical directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de son choix.

Les informations peuvent être soit consultées sur place avec éventuellement la remise d'une copie ou envoyées sous forme de copie, les frais de délivrance étant à la charge des demandeurs.

Les délais réglementaires pour la communication des informations sont de 48 heures à 8 jours suivant la date de la demande. Le délai est porté à deux mois pour les informations datant de plus de 5 ans.

## Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.)

L'EHPAD Diane Benvenuti traite informatiquement le fichier de ses résidents et réalise des statistiques dans le strict respect du secret médical. Les informations concernant les résidents font l'objet d'un traitement informatisé régi par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Le résident peut s'opposer au recueil et au traitement des données nominatives le concernant, dans les conditions prévues par cette loi.

Conformément au décret 94-666 du 27 juillet 1994, ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale et sont protégées par le secret médical.

Par l'intermédiaire du médecin traitant désigné, le résident peut demander un droit d'accès et de rectification de cette information au chef de service de son secteur d'hospitalisation.

## Bienveillance ou prévention la maltraitance

La Fondation de Rothschild engage une démarche de développement de la bienveillance au sein de ses établissements. Parallèlement, la loi fait obligation à toute personne de signaler des faits de maltraitance dont elle aurait connaissance.

A défaut, cette absence de signalement peut être assimilée à une non assistance à personne en danger et donner lieu à des sanctions pénales.

Face à une situation avérée de maltraitance ou à un soupçon, il est essentiel de ne pas rester passif. Le mieux est d'en parler rapidement à un acteur de votre établissement.

L'Etat met à votre disposition un numéro d'appel, le **3977**, numéro destiné aux personnes âgées ou handicapées victimes de maltraitance.

## 10. Votre sécurité

### Objets de valeur et sommes d'argent

L'établissement n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels. Il est conseillé de ne pas conserver de sommes d'argent, de bijoux ou d'objets de valeur dans votre chambre. Il est recommandé de les confier à la direction. Ils vous seront restitués sur présentation du reçu qui vous aura été remis lors du dépôt.

### Tabac

Aux termes de l'article R. 3511-1 du Code de la Santé Publique introduit par le décret du 15 novembre 2006, « les lieux fermés et couverts des établissements médico-sociaux à un usage collectif sont soumis à une interdiction totale de fumer ».

### Consignes en cas d'incendie

A chaque étage, un plan d'évacuation est affiché. Les personnels ont suivi une formation de prévention liée à la sécurité incendie. Ils vous indiqueront les consignes si cela s'avérait nécessaire.

Par mesure de sécurité, il est interdit de modifier les installations électriques existantes, d'utiliser des couvertures chauffantes ou des radiateurs.

### Assurances

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Cette assurance n'exonère pas le résident pour les dommages dont il pourrait être la cause.

Il est donc demandé de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle dont le résident fournit chaque année une attestation à l'établissement.

### Circulation dans l'établissement

Toute personne extérieure à l'établissement qui y circule doit se présenter à l'accueil avant de se rendre dans les étages.

### Vigilance sanitaire

Les pratiques médicales ont connu des progrès considérables, cependant, aucune n'est sans risque et ne peut être proposée sans votre accord.

Le médecin coordonnateur et les infirmiers doivent vous informer des avantages et des inconvénients liés aux examens et aux traitements médicaux ou chirurgicaux qui sont proposés.

La vigilance sanitaire a pour rôle de surveiller les incidents liés aux produits de santé (médicaments, ...), pour la sécurité du résident.

La réglementation en matière de vigilance prévoit notamment la lutte contre les infections liées aux soins. L'équipe soignante informe le résident et la famille des mesures spécifiques de prévention et des précautions d'hygiène à prendre, en cas de besoin.

Les denrées périssables, susceptibles d'être entreposées dans la chambre du résident doivent faire l'objet d'une surveillance par le résident, ses proches ou le personnel.

Les aliments déposés dans le réfrigérateur réservé aux résidents sont sous la responsabilité des résidents et des familles. Ceux dont la date de péremption serait dépassée ou qui seraient altérés seront jetés par les personnels lors du nettoyage mensuel.

## **11. Charte des droits et libertés de la personne accueillie**

Résumé du texte officiel de la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Arrêté du 8 septembre 2003 - Charte mentionnée à l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles.

### **Article 1 - Principe de non discrimination**

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination pour quelque motif que ce soit.

### **Article 2 - Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté**

La personne doit se voir proposer une prise en charge individualisée, adaptée à ses besoins.

### **Article 3 - Droit à l'information**

La personne accueillie a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. La personne a accès aux informations la concernant.

### **Article 4 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne**

1. La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes.
2. Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant et en veillant à sa compréhension.
3. Le droit à la participation directe à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

### **Article 5 - Droit à la renonciation**

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement.

### **Article 6 - Droit au respect des liens familiaux**

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux.

### **Article 7 - Droit à la protection**

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille de même que le respect de la confidentialité des informations la concernant. Il lui est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, à la santé et aux soins et à un suivi médical adapté.

### **Article 8 - Droit à l'autonomie**

Il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. La personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels.

### **Article 9 - Principe de prévention et de soutien**

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches doit être facilité avec son accord par l'institution. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

### **Article 10 - Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie**

L'exercice des droits civiques et des libertés individuelles est facilité par l'institution.

### **Article 11 - Droit à la pratique religieuse**

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions.

### **Article 12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité**

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

## **12. Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance**

Version abrégée de la charte diffusée en 1987 par la Fondation Nationale de Gérontologie et révisée en 2007

### **ARTICLE I - CHOIX DE VIE**

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

### **ARTICLE II - CADRE DE VIE**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

### **ARTICLE III - VIE SOCIALE ET CULTURELLE**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

### **ARTICLE IV - PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES**

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

### **ARTICLE V - PATRIMOINE ET REVENUS**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

### **ARTICLE VI - VALORISATION DE L'ACTIVITÉ**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

### **ARTICLE VII - LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

### **ARTICLE VIII - PRÉSERVATION DE L'AUTONOMIE**

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

### **ARTICLE IX - DROITS AUX SOINS ET A LA COMPENSATION DES HANDICAPS**

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

### **ARTICLE X - QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

### **ARTICLE XI - RESPECT DE LA FIN DE VIE**

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

### **ARTICLE XII - LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR**

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

### **ARTICLE XIII - EXERCICES DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE VULNÉRABLE**

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

### **ARTICLE XIV - L'INFORMATION**

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

## 13. A proximité de

La Mairie Montreuil : 241, rue de Paris, Tel : 01 42 87 32 27

La Poste : bureau de Montreuil Principal-accueil, 44 bd Rouget de Lisle, Tel : 36 31

### Les banques dans le quartier :

**BNP Paris Bas**, 257 rue de Paris

**LCL**, 167 rue de Paris

**Caisse d'Épargne**, 206 rue de Paris

**Crédit Agricole**, 57 rue de Paris

### Médiathèque/Bibliothèque :

**Bibliothèque Robert-Desnos**, 14, bd Rouget-de-Lisle, Métro Mairie-de-Montreuil

Mardi : 12h-20h - Mercredi : 10h-18h - Jeudi : 14h-19h - Vendredi : 14h-19h - Samedi : 10h-18h

**Bibliothèque Paul-Eluard**, 10, rue Valette, Métro Robespierre

Mardi : 10h-12h & 14h-18h - Mercredi : 10h-12h & 14h-18h - Samedi : 10h-12h & 14h-17h

**Bibliothèque Colonel-Fabien**, 118, avenue du Colonel-Fabien, Bus 129, arrêt La Boissière

Mardi : 10h-12h & 14h-18h - Mercredi : 10h-12h & 14h-18h - Samedi : 10h-12h & 14h-17h

**Bibliothèque Daniel-Renoult**, 22, place Le-Morillon, Bus 122, arrêt Le-Morillon

Mardi : 10h-12h & 14h-18h - Mercredi : 10h-12h & 14h-18h - Samedi : 10h-12h & 14h-17h

**BCD La Noue, Groupe scolaire Joliot-Curie**, 1, rue Joliot-Curie, Bus 115, arrêt Général-De-Gaulle

Mercredi : 10h-13h & 14h-17h

### Parc/espaces verts :

**Parc des Beaumonts**, Entrée rue Paul Doumer

Promontoire pour une vue panoramique, terrain de foot, mares naturelles, ouvert en journée.

**Parc départemental Jean-Moulin les Guilands**, Entrée principale rue de l'Épine

Ce parc fait partie depuis le printemps 2006 du réseau NATURA 2000 en Seine-Saint-Denis, pour la qualité de ces espaces naturels en milieu fortement urbanisé.

**Parc Montreuil**, Entrée principale 31 bd Théophile Sueur

Équipements : labyrinthe végétal, roseraie, parcours sportif, terrain de pétanque, terrain de foot, mares, boucle des trois parcs. Ouvert tous les jours de 8h à 17h l'hiver.

Office du tourisme, 1 rue Kléber

Vous y trouverez toutes les informations et renseignements concernant

- les activités de la ville (loisirs, histoire, hôtels, restaurants...),
- les manifestations culturelles, artistiques et sportives, organisées à Montreuil ou dans les environs, la Seine-Saint-Denis, l'Île-de-France, les régions de France.

### Les Marchés dans le quartier :

**Marché couvert de la Croix de Chavaux** - Place de la Croix de Chavaux, jeudi matin, vendredi : après-midi / dimanche : matin

**Marché des Ruffins** - Boulevard Théophile Sueur, mercredi matin et samedi : matin

**Marché couvert Paul Signac** - Avenue Paul Signac, jeudi, dimanche : matin

**Marché Henri Barbusse** - Boulevard Henri Barbusse, mercredi, samedi : matin

**Marché République** - Place de la République, mercredi, samedi : matin

**Marché Colonel Fabien** - Rue du Colonel Fabien Briand, mardi, vendredi : après-midi

**Marché Carnot** - Place Carnot , samedi : matin

### Brocantes et vides greniers :

#### **Montreuil ville animée par son marché aux puces, ses brocantes et ses marchés traditionnels**

Le marché aux puces de Montreuil, situé entre le rond-point de la Porte de Montreuil et l'avenue du Professeur André Lemierre, marque l'entrée de la ville de Montreuil côté Paris. Il est avec les marchés aux puces de Saint-Ouen et de Vanves l'un des plus anciens marchés de Paris.

### Théâtre:

**Théâtre du mouvement**, 9 rue Caillots, Tel : 01 48 10 04 47

**Théâtre Yunque**, Tel : 01 43 55 21 23

**Compagnie Aigle de Sable**, 1 rue Navoiseau, Tel : 06 61 48 62 47

**Compagnie Sang d'Encre**, 69B rue République, Tel : 06 17 01 98 09

**Les 12 étoiles**, 104 rue Edouard Vaillant, Tel : 01 48 57 77 36

**Les Gouludrus**, 34 rue Gaston Lauriau, Tel : 01 48 58 78 78

**Théâtre de la Noue**, 12 place Berthie Albrecht, Tel : 01 48 70 00 55

### Cinéma:

**Cinéma Georges Melies**, Centre commercial Croix De Chavaux, 7 av Résistance, Tel 01 48 58 90 13

### Les lieux de culte dans le quartier et à proximité :

**Synagogue FIM**, 113, Rue Parmentier - 93100 Montreuil, Tel: 01 42 87 37 06

**Synagogue Beth Elicheva**, à 5,1 km de la Résidence, 145 rue Saint Maur, 75011 Paris  
Tel : 01 47 00 02 28

**Synagogue Michkenot Israël**, à 5,6 km de la résidence, 6 rue Jean Nohain 75019 Paris  
Tel : 01 48 03 25 59

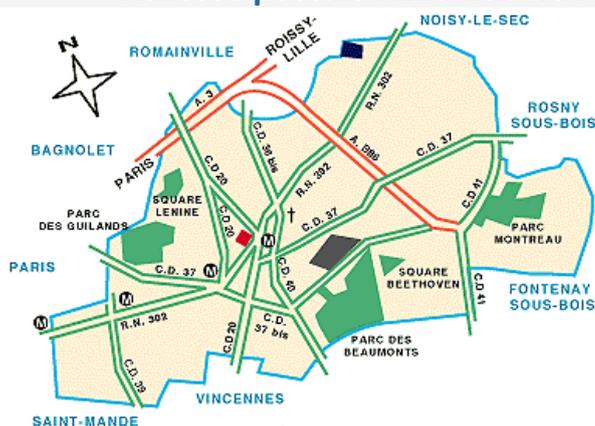
**Eglise Paroisse Saint Maurice**, 18 rue Jules Verne, Tel : 01 42 87 13 38

**Eglise Paroisse Saint Pierre d'Antioche**, 108 bd Henri Barbusse, Tel : 01 48 70 25 27

**Mosquée Abu Bakr As Siddiq**, à 4,8 km de la résidence, 39 bd Belleville, 75011 Paris, Tel : 01 48 06 08 46

## 14 . Plan d'accès – Environnement

**Adresse postale : 118 Rue de Paris - 93100 Montreuil**



**METRO**  
**Ligne 9**  
**Station**  
**Robespierre**